NOUVELLES LOCALES.

M. Georges D'Eschambault est parti dimanche dernier pour le Nord-Ouest, où il va faire la traite avec les Indiens.

Si vous voulez avoir du charbon de première qualité fournissez vous chez Taylor, et font coin est de l'avenue du Portage et de la rue Main.

M. L. Roy agent d'immigration à Winnipeg, vient de rentrer d'une visite à la colonie Allemande à Rosthern. La colonie est parait-il dans un état fort prospère.

Le bazar pour venir en aide à l'érection d'une cathédrale à St. Boniface qui a lieu cette semaine à l'Auditorium Rink est un véritable succès. On s'attend à une foule vendredi et samedi.

M. T. Rochon inspecteur des écoles catholiques a vendu sa maison de la rue Balmoral et s'est rendu acquéreur d'une magnifique propriété sur la rue Hargrave composé de deux maisons. Des réparations considérables sont en voie d'exécution et aussitôt celles-ci terminées, M. Rochon occupera sa nouvelle propriété.

M. A. Manseau député préfet du penitencier de Stony Mountain est de retour d'un voyage dans l'Est, où il s'est rendu avec un convoi de prisonniers à destination de Kington. C'est la première fois que semblable convoi est envoyé du Manitoba et tout s'est passé admirablement. M. Manseau a profité de sa présence dans l'est pour visiter ses nombreux parents et amis, qu'il n'avait point vu depuis longtemps.

Un nommé John Gordon, âgé de 25 ans a été assassiné mardi soir à Winnipeg. Son corps a été trouvé un peu avant huit heures gisant étendu sur le trottoir par un homme nommé Carrington. Le cadavre porte la trace d'une balle dans le front. On ne connait rien encore au sujet du meurtrier, ni du motif du crime. On croit que le vol a été le mobile les poches de ses habits étant rétournées losqu'on l'a trouvé.

Dans la nuit de mardi à mercredi le magasin de MM. Guilbault et Coté de St. Boniface a été dévalisé.

Le ou les voleurs brisèrent une vitre de la porte d'entrée et ouvrirent celle-ci, qui est fermée par un "latch-lock." Ils ont brisé le tiroir ; heureusement tout l'argent en avait été retiré le soir. Ils se contentèrent d'enlever quelques boites de canifs et de couteaux et cuillères d'argent.

Dans la soirée un étranger a été vu dans les environs. Il s'est arrêté à la pharmacie Defoy et a demandé à allumer sa cigarette au gaz par deux fois.

Il s'est informé où se trouvait l'évêché et si il y avait quelque fête là le même soir

C'est le deuxième vol avec effraction commis depuis un mois à St. Boniface, le premier on a rentré par un chassis dans la bar Chamberland et enlevé du cash register audelà de $20

Cet état de chose forcera peut être nos édiles a avoir un constable de nuit. Un seul homme ne peut tout faire malgré tout le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions.

M. H. J. Macdonald a declaré qu'il refuserait le droit de vote à quiconque ne pourrait lire et écrire l'anglais ! Nous pouvons assurément compter que ce n'est pas celui là qui favorisera la langue française ! Et M. J. Bernier l'approuve ! !

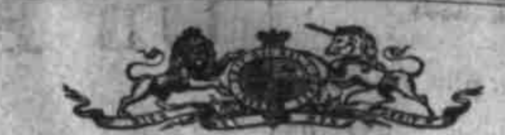
La coterie Bernier n'a qu'une seule préoccupation, celle de renverser Greenway. Peu lui importe de compromettre les intérêts de la minorité pourvu que sa rancune personnelle soit satisfaite.

La haine que déploye la coterie Bernier contre Greenway n'est si ardente que parce qu'elle sert son ambition personnelle.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur.
Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95 ; Strong Baker, $1.60 ; XXXX, 1.10c.
Issues de Meuneries.—Son, $10 ; gru, $12 la tonne.
Moulée.—D'avoine, $18, à $20 ; d'orge et avoine, $15 à 17 ; blé mêlé, $9 à $12.
Avoine.—Dans la Province le prix est de 23 c., et de 25 c. à Winnipeg pour bonne qualité.
Crge —25 c. à 30 c. pour qualité ordinaire, et 35 c. pour orge de brasseur.
Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 60 c.
Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.
Beurre.—De crêmerie, de 20 c. à 25c.; de laiterie.par livre, 15c. à 18 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 18 c.
Fromage.—11 c à 12 c.
Oeufs.— 5 c. à 18 c. la douzaine.
Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité ; dindes, 14c.; oies, 8c.; canards, 10 cents.
Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.
Légumes.—Pommes de terre, 25c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.
Seneca Root,—En grande demande ; 50 c.
Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c la livre.
Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.
Foin.—Pressé, de $5 à $6 ; en charges, de $4 à $5.
Viandes de Boucherie.—Mouton, 9c. agneau, $3.50 à 4.50 pièce ; veau, 7c à 8c ; beuf, 6½c à 7½c ; porc, 5¾ à 6c.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308.252
Orge	158,058	27.06	4,277.927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermes dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manitoba.